

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1035 autorisant M. Saleh Ibrahim à occuper un terrain dé 507 m² 50, quartier de l'Ancien Abattoir.

n° 1035

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1949

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et; dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884 : Vu le décret, du 29 juillet 1924 portant fixation et organisation du domaine privé à la Côte française des Soinalis

Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 fixant les modalités d'application du décret, dn 20 juillet 1924 susvisé: Vu le procès-verbal n° 4 du 29 juillet 1949 de la commission de la propriété foncière, Vu la demande présentée par Saleh Ibrahim le 25 juin. 1940

Sur rapport du chef du service des domaines

Le Conseil privé entendu dans sa séance du 22 septembre 1940

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis, en datte du 10 septembre: 1949, autorisant Saleh Ibrahim, entrepreneur à Djibouti, à occuper un terrain, de 507 m² 50, sis à Djibouti, quartier de l'Aiicien-Abattoir.

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Le Gouverneur
P.-H.

SIRIEX